



Nom officiel : République de Colombie

Capitale : Bogota (8 millions d'habitants)

Indépendance de l'Espagne en 1819

Démarches en cours pour adhérer à l'OCDE – Traité de libre échange avec les Etats-Unis depuis Mai 2012



	Colombie	France	Colombie / France
Superficie	1 141 748 km ²	552 000 km ²	2 fois la France
Population	48,3 Millions	65,3 Millions	74%
PIB	349 Mrd€	2 032 Mrd €	17%
Revenu national brut (RNB) par habitant/mois en euros	623€	2264€	27%
Indice de développement humain (IDH)	0,719	0,893	<
Rang/Indice de développement humain	91ème	20ème	<
Espérance de vie des hommes	70,4	78,7 années	-8,3 années
Espérance de vie des femmes	77,7	85,7 années	- 8 années
Taux de fécondité	2,3	2,01	114%
Taux de naissances hors mariage	77%	55,8%	+21,2 points
Taux d'activité 15 à 64 ans masculin	76,0%	75,4%	+ 0,6 points
Taux d'activité 15 à 64 ans féminin	54,3%	66,7%	- 12,4 points
Taux de chômage – 15 à 74 ans*	11,9 ***	10,3%	+ 1,6 point
Salaire minimum brut mensuel	208 €	1430 €	14%

Sources : Eurostat et Banque mondiale pour la superficie et le PIB – données 2012 (*) ou 2011 (**)

*** taux de chômage = 9,5% pour les hommes et 15,4% pour les femmes

Taux emploi = 73,5% pour hommes et 47,4% pour femmes

Naissances dans couples en union libre = 55% ; naissances de mères isolées = 22% ; Naissances de couples mariés = 23%

LA POLITIQUE FAMILIALE EN COLOMBIE

Quelques données générales

4,5 Millions de personnes déplacées par la violence des paramilitaires et de la guérilla, soit près de 10% de la population (vivant pour la plupart dans des bidonvilles autour des grandes villes)

La fin de la croissance rapide de la population d'âge actif est attendue avant 2020 accompagnée d'un vieillissement rapide de la population (avec des besoins de financement des retraites).

22,8% de naissances dans des couples mariés, 55,7% dans des couples non mariés et 21,5% par des mères seules¹

Taux de natalité des adolescente = 85 pour 1000 (8,2 pour 1000 en France)

Entre 40 et 60% de la population urbaine travaille dans le secteur informel.

20% de la population possède 60% de la richesse et 20% seulement 3%

16% de la population vit avec moins de 2 Dollars/jour

12,6% de la population en état de sous nutrition

I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT

1. Organisation du système de protection sociale

Le système de protection colombien comprend des prestations contributives et non contributives. Il est composé du :

- Système de sécurité sociale intégral qui comprend l'assurance maladie, les retraites, la couverture des risques professionnels et les services sociaux complémentaires (pour les personnes du troisième âge)
- Système de bien-être familial ou aide sociale et protection de l'enfance pour les enfants et les familles
- Système de formation professionnelle du service national pour l'apprentissage (SENA)
- Système de compensation familial (caisses de compensation familiales)
- Système de protection du travail (emploi et conditions de travail).

Parallèlement, existent d'autres systèmes complémentaires : le système social du risque, le système national pour la prévention et la prise en charge des catastrophes, le système national d'information et d'aide à la population déplacée par la violence (qui relève du Ministère de la protection sociale depuis 2004).

Des programmes d'assistance sociale accordent des aides en nature et en espèces aux adultes en situation de pauvreté : « les jeunes en action », « les familles en action »² (programme relevant de la

¹ « *Maternidad sin matrimonio en América Latina: Análisis comparativo a partir de datos censales* » - Teresa Castro Martín, Clara Cortina, Teresa Martín García, Ignacio Pardo - Notas de población N° 93 • CEPAL

² En 2011, 20 € pour les familles avec des enfants de moins de 7 ans et entre 8 et 25 € pour les familles avec des enfants entre 7 et 18 ans – Programme initialement financé par la Banque mondiale et la Banque inter-américaine de développement.

présidence de la République pour les familles les plus pauvres³), des aides pour les populations déplacées, des aides pour l'acquisition de son logement et des services publics à domicile. Compte tenu de la complexité du système et de la multiplicité des acteurs, il peut y avoir des doublons ou des populations non couvertes. Les systèmes d'informations ne sont pas coordonnés entre eux, ce qui ne permet pas une évaluation optimale des politiques menées.

Le Ministère de la protection sociale (<http://www.minproteccionsocial.gov.co>), la Superintendance financière (www.superfinanciera.gov.co) et la Superintendance de la santé (www.supersalud.gov.co) sont chargés de la supervision générale.

L'Institut de sécurité sociale (<http://www.iss.gov.co>) et les organismes chargés des assurances vie (et autorisés par la Superintendance bancaire) gèrent le système au niveau national.

Les caisses de compensation familiale relèvent du Ministère du travail.

2. Familles couvertes

Les salariés déclarés relèvent des Caisses de compensation familiale ; les familles les plus pauvres relèvent de différents programmes d'aide sociale.

3. Dépenses de sécurité sociale

Les dépenses de sécurité sociale représentent 10,5% du PIB dont 4,6% du PIB en dépenses de santé⁴

4. Financement du système de sécurité sociale

Un système de paiement unifié des cotisations a été mis en place en 2005 (le non paiement des cotisations avoisinait alors 36%). Relié aux institutions financières détentrices des dépôts des cotisants et des cotisations, il permet de répartir les ressources entre la totalité des entités du système de sécurité sociale⁵.

II. POLITIQUE FAMILIALE

1. Prestations familiales

a) Les programmes d'aide sociale pour les familles les plus pauvres

« Les familles en action » - programme de la présidence de la République - comprend des aides financières versées aux mères de familles à condition que leurs enfants soient scolarisés et soient correctement alimentés, soignés et traités. Ce programme comprend également des aides à la formation et à l'insertion. Le programme est géré par les municipalités. En 2008, près de 1,9 millions de familles ont reçu une aide de ce programme, soit 63% des familles les plus pauvres.

³ Des aides financières sont versées aux mères de familles à condition que leurs enfants soient scolarisés et aient un développement physique correct. Des aides à la formation et à l'insertion sont également apportées. La gestion du programme se fait au niveau municipal. En 2008, près de 1,9 millions de familles ont reçu une aide de ce programme « Familles en action », soit une couverture de 63% des familles les plus pauvres (Sisben 1).

⁴ Dépenses publiques = 38% du PIB et dette publique = 53% du PIB

⁵ Source: Colsubsidio, <http://www.colsubsidio.com>

Des subventions sont versées par le Ministère du logement pour la construction de logements sociaux, mais ces aides restent relativement limitées en termes de nombre de logements.

b) Le système de prestations familiales et d'action sociale pour les travailleurs

L'objet de ce système issu d'initiatives patronales en 1954 et rendu obligatoire en 1957 est « d'alléger les charges que représente la famille en tant que base de la société ». Il est conduit par des Caisses de Compensation familiale (organismes privés à but non lucratif) financées par une contribution des employeurs représentant 4% de leur masse salariale. Les 43 caisses de compensation ne peuvent agir que dans l'un des 32 départements dans lequel elles ont été créées.

Le système couvre 7 millions de travailleurs, soit près de 17 millions de personnes (près du tiers de la population colombienne). Son budget est de 1,5 Mrd d'Euros. Les dépenses se répartissent ainsi :

- 30,8% : prestations monétaires
- 25,4% : services sociaux
- 11,2% Fonds pour le logement social
- 7,4% : Régime complémentaire pour la santé
- 6,1% : contribution au fonds pour le chômage
- 6,2% pour la promotion et la prévention de la santé
- 4,3 : services aux enfants et journée scolaire complémentaire
- 8% : frais de gestion.

2. Services aux familles

Le champ d'action des caisses de compensation familiale s'est élargi progressivement et touche quasiment tous les aspects de la vie des familles⁶. Elles financent et organisent des programmes d'éducation alimentaire, des écoles, des loisirs pour les enfants et les familles, du tourisme social, des crèches et garderies pour les enfants de moins de 5 ans. Elles subventionnent le logement social et accordent des prêts pour acquérir un logement.

III. COUVERTURE MALADIE MATERNITE

1. Couverture maladie

Un régime contributif coexiste (depuis 1993) avec un régime subventionné par le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux et le régime contributif lui-même (à hauteur de 30%). Il couvre les personnes qui ne relèvent pas du régime contributif, mais le panier de soin est restreint de moitié. Au total, 96% de la population (90% des 20% les plus pauvres) bénéficient d'une couverture santé en 2010 (contre 80% en 2005, 60% en 2002 et 30% en 1993).

2. Couverture maternité et congés post-nataux

Depuis 2011, la durée du congé maternité est passée de 12 à 14 semaines (dont au moins 2 semaines avant la date prévue pour l'accouchement). Un congé paternité de 8 jours a été créé. Les indemnités sont calculées sur la base du salaire moyen perçu au cours de l'année précédente, sans durée nécessaire de cotisations préalables.

⁶ Champ qui peut s'apparenter à celui des comités d'entreprise et des Caf en France.